

Procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 5 décembre 2023

19h30, ouverture de l'Assemblée Communale (ci-après AC), présidée par **M. Claude Rüttimann, Syndic**. Il salue les 18 habitants présents. L'exécutif est au complet, ainsi il y a 23 participants ayant le droit de vote. Il informe que l'AC sera enregistrée pour les besoins de la rédaction du procès-verbal. L'AC a été convoquée par avis dans la Feuille Officielle du 17 novembre 2023, affiche au pilier public, site Internet communal et tout-ménage. Aucune remarque n'étant formulée quant au mode de convocation, l'AC délibère valablement.

Excusé(e)s : Rüegsegger Beatrice, Aebischer Pascal, Bossart Cédric, Dubey Eric, Moret Yann

Est nommé scrutateur : Pythoud Olivier

Ordre du jour :

- 1) Approbation du PV de l'Assemblée communale ordinaire du 30 mai 2023 (le PV n'est pas lu étant annexé à la convocation)
- 2) Diminution du coefficient d'impôt sur les personnes physiques et morales, pour l'année 2024 uniquement, de 70 % à 45 %
- 3) Nouveau règlement relatif à l'évacuation et l'épuration des eaux
 - a) Rapport de la commission financière
 - b) Approbation du nouveau règlement
- 4) Budgets 2024
 - a) Budget de fonctionnement
 - b) Budget des investissements
- 5) Rapport de la commission financière
- 6) Approbation des budgets 2024
 - a) Budget de fonctionnement
 - b) Budget des investissements
- 7) Planification financière 2024 – 2028
- 8) Informations du Conseil communal
- 9) Divers

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 30 mai 2023

M. le Syndic demande s'il y a des remarques quant au contenu du procès-verbal, qui était à disposition des citoyens au bureau communal et sur le site Internet ainsi que joint à la convocation.

Mme Dominique Regueiro confirme qu'au point 4 « Règlement scolaire de la Commune de Sévaz » la note de la rédaction est justifiée car lorsqu'un élève est privé de bus scolaire, le transport privé est à la charge des parents.

M. Fernand Losey demande une modification au point 7, à savoir que l'herbe n'est pas fauchée autour de la vanne de l'hydrante au Clos-Danet.

M. le Syndic demande à l'AC d'approuver le PV avec ces deux remarques.

Le procès-verbal est accepté à main levée, à l'unanimité.

M. le Syndic remercie Mme Madeleine Vioget pour la rédaction.

2. Diminution du coefficient d'impôt sur les personnes physiques et morales, pour l'année 2024 uniquement, de 70% à 45%

M. le Syndic informe qu'avec les informations en sa possession pour l'établissement du budget 2024, le Conseil communal peut proposer une diminution du taux d'impôt pour l'année 2024 de 70% à 45% malgré le résultat négatif du budget de fonctionnement. En effet, la loi autorise un déficit, pour autant que la fortune permette de l'absorber, ce qui est le cas. Il explique que

le même scénario s'était déjà présenté pour le budget 2023, mais que finalement l'exercice devrait être équilibré ou même légèrement bénéficiaire.

Aucune question n'étant formulée, **M. le Syndic** demande à l'AC d'approuver la diminution du coefficient d'impôt sur les personnes physiques et morales, pour l'année 2024 uniquement, de 70% à 45%.

La diminution du coefficient d'impôt sur les personnes physiques et morales, pour l'année 2024 uniquement, de 70% à 45%, est acceptée à main levée à l'unanimité.

3. Nouveau règlement relatif à l'évacuation et l'épuration des eaux

M. le Syndic informe que le bureau CSD Ingénieurs SA a été mandaté pour l'élaboration de ce nouveau règlement. Ce travail a été nécessaire pour mettre l'ancien règlement en conformité avec la loi sur la protection des eaux et porte essentiellement sur l'adaptation du mode de taxation. La Commune est tenue d'amortir son réseau, de couvrir les frais d'exploitation et de créer des réserves. Sévaz est dans une bonne situation, tout son réseau étant déjà en séparatif. Ainsi il ne reste qu'à couvrir les frais d'exploitation et la création de réserves. A noter que les frais d'exploitation vont augmenter avec la construction de la STEP régionale l'EPARSE qui va remplacer l'AIPG dans un délai de 4 à 5 ans.

Le règlement présenté ce soir a déjà été préavisé par le Service de l'Environnement du canton de Fribourg et le Surveillant des Prix de la Confédération.

Il a également été présenté lors d'une séance d'information publique le 25 octobre 2023, en présence de M. Patrick Verdannet, ingénieur responsable, qui a pu répondre aux différentes questions des personnes présentes.

A noter qu'avec le nouveau règlement, une villa avec un terrain de 900 m² et un ménage de 4 personnes aura une augmentation d'environ CHF 100.- par an.

Après discussion avec le SE et l'ingénieur, et en raison de la complexité administrative, les recommandations de M. Prix n'ont pas été prises en compte. Elles n'amèneraient rien de significatif. Cette décision va être notifiée prochainement à M. Prix.

Le règlement est brièvement présenté, principalement les articles relatifs aux tarifs maximums des différentes taxes. Des explications sont aussi données au sujet des taxes de raccordement pour les nouvelles constructions (Sévaz n'a pratiquement plus de terrain à bâtir pour les 15 prochaines années) et les constructions hors zone.

a) Rapport de la commission financière

M. Jean-Marc Losey informe que la commission s'est réunie le 25 octobre 2023. Il remercie le Conseil communal pour la bonne présentation du document. Ce nouveau règlement, adapté aux lois en vigueur, avec un tarif de 3 cts jusqu'à un maximum de 21 cts par m², et de CHF 1.80 jusqu'à un maximum de CHF 2.50 par m³ est approuvé par la commission financière qui propose à l'Assemblée communale d'en faire de même.

b) Approbation du nouveau règlement

M. le Syndic demande à l'AC d'approuver le nouveau règlement relatif à l'évacuation et l'épuration des eaux.

Le nouveau règlement relatif à l'évacuation et l'épuration des eaux est accepté à main levée à l'unanimité.

4. Budgets 2024

a) Budget de fonctionnement

M. le Syndic présente le budget de fonctionnement par chapitre. A signaler :

Chapitre Administration générale :

Compte 0220.3010.00 - Salaire personnel administratif : la secrétaire communale arrivant à la retraite à fin 2024, l'engagement d'une nouvelle personne avec un recouvrement de 4 mois est prévu. Le poste sera mis au concours en avril 2024, avec un engagement au 1^{er} septembre 2024.

Compte 0220.3090.00 - Formation et perfectionnement du personnel : la nouvelle secrétaire devra être formée sur certains logiciels pour un montant d'environ CHF 3'000.-.

Chapitre immeuble administratif (Les Essertons 11) + La Ferme :

Compte 0290.3144.00 – Entretien/contrat bâtiment et installations : montant de Fr. 5'920.- prévu pour le nettoyage de toutes les ventilations.

Compte 9630.3431.01 – Entretien des installations : montant de Fr. 6'820.- prévu pour le nettoyage de toutes les ventilations et des travaux de maçonnerie.

A noter, des problèmes au niveau des tuyauteries dans les 2 immeubles, il y aura certainement de gros travaux à prévoir dans un futur proche.

Chapitre Formation, Scolarité obligatoire, on note une augmentation des charges en raison de l'augmentation de l'indice de pondération fiscale (IPF de 170.88 en 2023 et de 200.75 en 2024).

Chapitre Culture, sports et loisirs :

Compte 3410.3636.00 - Dons, participations, subventions sociétés sportives : une participation extraordinaire de CHF 10'000.- au maximum est inscrite au budget. **M. Sylvain Bangerter** explique qu'elle concerne une participation aux investissements faits en 2023 par le SHC Dzos-Volants. La cabane de chronométrage, la sono ainsi que le renforcement des filets ont été remis à neuf pour un coût total de CHF 41'807.75. Le SHC va encore demander une participation à la Loterie romande, et en fonction de leur réponse, le montant de CHF 10'000.- sera probablement revu à la baisse. Le Conseil communal propose une aide financière d'un quart de la somme totale restante après déduction de l'aide de la Loterie romande.

M. Olivier Golly demande si la Commune était au courant de cette demande d'aide de financement avant les travaux. Il estime que par pure politesse cela devrait être le cas.

M. Sylvain Bangerter répond que le SHC a décidé en Assemblée générale d'entreprendre ces travaux qui sont maintenant terminés et totalement payés. Ils ne mettent pas la Commune devant le fait accompli mais demandent si nous sommes d'accord de financer une partie des investissements. C'est à bien plaisir.

M. le Syndic ajoute que la Commune avait déjà agi de la même sorte pour payer un quart des nouvelles installations d'éclairage du FC Petite-Glâne.

Compte 3420.3130.01 - Prestations de services tiers : concerne les prestations versées à M. Guillaume Gomonet, employé communal, mais travaillant en tant qu'indépendant.

Chapitre Prévoyance Sociale :

Compte 5451.3636.01 - Participation aux crèches et garderies privées : actuellement aucune famille n'a sollicité la Commune pour bénéficier d'une subvention. L'arrivée d'une famille en cours d'année étant possible, un montant de CHF 5'000.- est mis au budget.

Chapitre Protection de l'Environnement et Aménagement du territoire, traitement communal des eaux usées, il faut savoir que la facturation de la taxe épuration aura lieu en fin d'année 2024 sur la base du nouveau règlement accepté ce soir. Si le PAL n'est pas adopté d'ici là, l'indice pour la facturation pour une zone villa ne sera pas de 0.60, mais toujours de 0.30 (ancien PAL).

Chapitre Economie publique :

Compte 8730.3637.00 - Promotion des énergies renouvelables (privés) : Fr. 5'000.- pour 2024. **M. Sylvain Bangerter** rappelle qu'il est important de suivre la procédure de demande selon la directive, à savoir que la demande doit être faite avant l'achat ou la réalisation d'un projet. CHF 3'300.- ont été attribués à ce jour pour 2023.

Chapitre Finances et Impôts : **M. le Syndic** informe que les prévisions sont parfois difficiles. Ainsi le déficit prévu au budget 2023 devrait être comblé par des rentrées fiscales non prévues.

Compte 9300.3622.00 - Contribution à la péréquation des ressources : Fr. 356'133.-. Ce montant dépasse les CHF 1'000.-/habitant. Comme cette contribution est basée sur les revenus fiscaux des années 2019 à 2021, très élevés durant ces 3 années, le plafond devrait être atteint. Toutefois, il n'est pas exclu qu'il faille augmenter le taux d'impôts à 55% ces prochaines années pour couvrir l'augmentation des charges d'exploitation.

Mme Mireille Marmy invite les personnes à consulter les données relatives aux statistiques fiscales sur le site de l'Etat de Fribourg.

En conclusion le budget de fonctionnement 2024 présente un total de charges de CHF 2'111'914.05 et de revenus de CHF 1'859'297.85, soit un excédent de charges de CHF 252'616.20.

b) Budget des investissements

Le total des dépenses du budget des investissements pour 2024 se monte à CHF 81'000.- et les recettes à CHF 0.-, soit un excédent de dépenses de CHF 81'000.-.

M. le Syndic informe qu'il n'y a pas de projet pour 2024. Le montant de CHF 81'000.- concerne des reports, soit l'étude de l'aménagement d'un giratoire ou d'une présélection à la Guérite (entièrement à charge de la Commune) et la suite du PAL.

Plus aucune question n'étant posée, **M. le Syndic** passe la parole à **M. Jean-Marc Losey**, président de la commission financière pour la lecture du rapport.

5. Rapport de la commission financière

M. Jean-Marc Losey, président de la Commission financière, donne lecture du rapport. Réunion le 22 novembre 2023. Il a été constaté que les prévisions correspondent à la réalité et seront supportables pour la Commune avec un coefficient d'impôt à 45%. Il demande à l'AC d'approuver les budgets de fonctionnement et d'investissements 2024.

M. le Syndic remercie M. Losey pour la lecture de son rapport et la Commission financière pour son travail et son engagement.

6. Approbation des budgets 2024

Budget de fonctionnement

M. le Syndic demande à l'AC d'approuver le budget de fonctionnement 2024. Le budget de fonctionnement 2024 est accepté à main levée à l'unanimité.

Budget des investissements 2024

M. le Syndic demande à l'AC d'approuver le budget des investissements 2024. Le budget des investissements 2024 est accepté à main levée à l'unanimité.

M. le Syndic remercie l'AC pour la confiance témoignée et Mme Mireille Marmy pour son excellent travail.

7. Planification financière 2024 – 2028

M. le Syndic donne quelques informations à l'aide d'un graphique. Avec les chiffres et informations en sa possession, il n'exclut pas une hausse des impôts dans le futur.

Augmentation du taux de 5% = + 100'000.- de rentrées fiscales

Augmentation du taux de 10% = + 200'000.- de rentrées fiscales

De gros projets se réaliseront ces prochaines années dans le district, notamment la construction de 2 nouveaux EMS à Estavayer (2027) et Domdidier (2028) et de la STEP régionale EPARSE à Payerne.

Le projet de sécurisation de l'accès à la zone industrielle de la Guérite par un rond-point ou une présélection et un éventuel arrêt de bus est à l'étude.

Des frais importants de rénovation des immeubles sont à prévoir (fenêtres, tuyauteries, ventilations, etc.).

Tous ces projets auront un impact sur l'augmentation des charges.

M. le Syndic invite l'AC à faire part de leurs idées pour d'autres projets et réalisations.

M. Pascal Losey demande si la péréquation diminue en cas de hausse du taux d'impôt.

Mme Mireille Marmy répond que non, car c'est bien l'impôt cantonal qui est pris en compte pour le calcul et non pas l'impôt communal.

8. Informations du Conseil communal

M. le Syndic informe que les travaux de rénovation du chauffage des deux immeubles communaux sont terminés et que le budget a été respecté. La facture finale figurera dans les comptes 2023. La subvention sera d'environ CHF 20'000.- moins élevée que prévu.

M. Johan Michel informe qu'un coup de balai sera organisé le 23 mars 2024.

M. Sylvain Bangerter informe qu'il y a eu du retard dans la livraison des engins de la place de rencontre. Ainsi l'inauguration a été reportée en 2024 et aura lieu après le coup de balai.

M. Sylvain Bangerter donne quelques explications sur le raccordement du village à la fibre optique. La société FTTH (fibre to the home) est mandatée pour effectuer les travaux. Le contrat reçu par tous les propriétaires est à signer et à retourner. Il autorise FTTH à poser les bornes pour amener la fibre optique jusque dans les maisons, mais sans aucun frais à charge du propriétaire. Les travaux vont commencer dès la mi-janvier pour se terminer en avril 2024. Quelques fouilles seront nécessaires.

M. Fernand Losey demande si la fibre arrive par la ligne électrique ou la ligne téléphonique.

M. Sylvain Bangerter répond qu'elle arrivera par la ligne électrique.

Un résumé des programmes 2023 et 2024 Séniors+ est présenté par **M. Bruno Guerra**. Il y a environ 50 personnes qui sont à la retraite dans le village et ce programme d'activité répond à certaines envies.

9. Divers

Aucun divers.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Syndic** remercie chacun pour sa présence et clôt l'AC à 21h00. Il remercie chacun/e pour sa présence et offre au nom de la Commune le verre de l'amitié et une agape.

Ainsi fait à Sévaz le 7 décembre 2023



Claude Rüttimann
Syndic



Madeleine Vioget
Secrétaire communale